

Le 18 février 2022

# VACANCE AU POSTE DE PERMANENTE OU PERMANENT SYNDICAL NATIONAL – SYNDICALISATION

Le Conseil exécutif national confirme une vacance au poste de permanente ou permanent syndical national responsable de la syndicalisation. La candidate ou le candidat retenu devra sans tarder déménager à Ottawa.

Conformément au paragraphe 3.35 des statuts nationaux, si des élections sont nécessaires, elles se tiendront en mode virtuel dans le cadre de réunions simultanées le vendredi 6 mai 2022.

Les mises en candidature sont maintenant ouvertes pour le poste de permanente ou permanent syndical national responsable de la syndicalisation.

Seuls les membres en règles peuvent poser leur candidature.

Toute mise en candidature doit :

- être présentée par un membre en règle;
- être présentée par écrit et signée par le membre qui la soumet;
- faire l'objet d'une acceptation par écrit, signée par la personne mise en candidature;
- être reçue par la secrétaire-trésorière nationale, avant 17 h (HNE), le 9 mars 2022.

Beverly Collins  
Secrétaire-trésorière nationale, STTP  
377, rue Bank  
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3  
Télécopieur : 613.563.7861  
Courriel : [bcollins@cupw-sttp.org](mailto:bcollins@cupw-sttp.org)

Les membres qui, en ce moment, occupent un poste élu au palier national ou régional et qui envisagent de se présenter au poste de permanente ou permanent syndical national responsable de la syndicalisation sont invités à lire le paragraphe 3.35 des statuts nationaux.

Toute personne titulaire d'un poste au palier national ou régional qui accepte sa mise en candidature à ce poste verra son poste actuel être déclaré vacant et ouvert aux mises en candidature pour une période de vingt (20) jours. Les élections pour ce poste se tiendront aussi le 6 mai prochain.

Solidarité,



Beverly Collins  
Secrétaire-trésorière nationale, STTP

sepb 225 / scfp 1979  
2019-2023 / Bulletin n° 345